

147 03 03 si A PL

L/LR

Ministère de la Jeunesse des Arts et des Lettres
de l'Éducation Nationale
et des Lettres

8
République Française

Direction Générale de l'Architecture
Bureau des Sites

Palais Royal, le

19

ARRÊTÉ

Le Ministre de la Jeunesse des Arts et des Lettres

Vu la loi du 2 mai 1930 concernant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4,

Vu l'avis émis par la commission des sites perspectives et paysages du Gard dans sa séance du 20 novembre 1946

ARRÊTÉ :

Article 1er. - Est inscrit sur l'inventaire des sites pittoresques du Gard l'ensemble formé par l'église de Conqueyrac et ses abords immédiats comprenant la mairie, le presbytère et le tertre qui les porte.

Parcelles cadastrales visées:

72 à 75. section B.

propriétaire

M. VOLLELIER-Louis à Conqueyrac (Gard)

Article 2. - Le présent arrêté sera notifié au préfet du département pour les archives de la préfecture, au maire de la commune de Conqueyrac et au propriétaire intéressés, qui seront responsables chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Paris, le 3 MARS 1947

Par délégation

Le Directeur général de l'Architecture

Signé : R. DANES

MINISTÈRE DE L'URBANISME, DU LOGEMENT
ET DES TRANSPORTS
MINISTÈRE DE LA CULTURE

DIRECTION DU PATRIMOINE

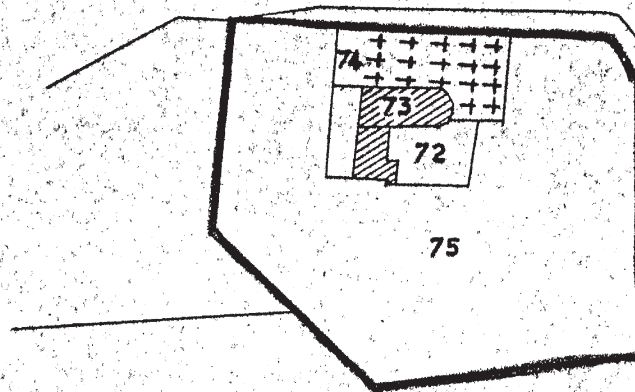
LISTE
DES IMMEUBLES PROTÉGÉS
AU TITRE DES LÉGISLATIONS
SUR LES MONUMENTS HISTORIQUES
ET SUR LES SITES
DANS LE DÉPARTEMENT
DU GARD

(ARRÊTÉE AU 1^{er} JANVIER 1985)

Conqueyrac. — Église Saint-André (*Inv. MH* : 15 mars 1973). Église et ses
abords immédiats comprenant la mairie, le presbytère et le tertre qui les porte
(parcelles n^{os} 72 à 75, section B du cadastre) [*S. Ins.* : 3 mars 1947].

GARD

CONQUEYRAC

CANTON : St HIPPOLYTE-FORT
ARRONDI : LE VIGAN*l' église et ses abords*

chemin dép. de Durfort à St. Martin de M.



PARTIE INSCRITE

Est inscrit sur l'inventaire des sites pittoresques du Gard l'ensemble formé par l'église de Conqueyrac et ses abords immédiats comprenant la mairie le presbytère et le terre qui les porte.

Parcelles cadastrales visées :
72 à 75. Section B.

Propriétaire
Mr. VOLPELIER Louis à Conqueyrac (Gard)

Arrêté du 3 mars 1947